



« Tous entrepreneurs ? Bilan et perspectives pour le travail indépendant »

13 novembre 2018

Synthèse



Sommaire

Introduction	3
Définitions et grands chiffres du travail indépendant et de son évolution	3
Échanges avec la salle.....	4
Regard sociologique sur les travailleurs indépendants	5
Échanges avec la salle.....	7
Les nouvelles formes du travail : quelles nouvelles formes de sécurité économique ?	8
Échanges avec la salle.....	10
La réforme de la protection sociale et l'accompagnement des travailleurs indépendants.....	10
Échanges avec la salle.....	11

Introduction

Nadine Levratto, directrice de recherche au CNRS, chargée de recherches au laboratoire de recherche économique, EconomiX/Université Paris Nanterre

Cette séance permet d'aborder des sujets importants, tant pour les travailleurs concernés que pour tous ceux intéressés par les inflexions du marché du travail et l'émergence de nouvelles formes contractuelles. La question des formes de travail et de la coexistence entre les salariés et les autres catégories de travailleurs suscite un vif intérêt parmi les juristes, mais aussi dans d'autres disciplines académiques, ainsi que parmi les décideurs politiques.

Dans les faits, une ligne semble départager une vision positive d'une France comptant de plus en plus de travailleurs indépendants mobiles et autonomes – au moins du point de vue juridique – d'une approche soulignant que le CDI reste la norme. La France compte environ 26 millions d'emplois occupés, dont 23 millions de salariés et 2,8 à 3 millions de travailleurs indépendants. Si la part du CDI diminue, elle reste proche de 85 % parmi la population salariée et celle du CDD de 10,5 %. Des évolutions sont intervenues dans le monde des indépendants, qui a vu la part des agriculteurs diminuer fortement au profit de nouveaux métiers et statuts, notamment à la faveur de la création du régime de l'autoentrepreneur, qui a impulsé une nouvelle dynamique symbolisée par la figure du chauffeur Uber.

Les revenus desdits travailleurs indépendants sont relativement faibles, leur situation est généralement précaire et ces personnes bénéficient de peu de protection sociale. Les disparités entre les différentes catégories d'indépendants sont conséquentes, avec des médecins et professions libérales aux revenus confortables d'une part, et des autoentrepreneurs ne percevant que 410 euros de revenu moyen d'autre part.

Rémi Jeannin, agrégé de sciences sociales, professeur en classes préparatoires économiques et commerciales (Vincennes), vice-président du Printemps de l'économie

Nous essaierons de mieux identifier les frontières parfois poreuses entre travail salarié et travail indépendant, ainsi que le type de modèle économique qui émerge.

Définitions et grands chiffres du travail indépendant et de son évolution

Vladimir Passeron, chef du département de l'emploi et des revenus d'activité, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

Nous observons les évolutions du marché du travail en nous appuyant sur plusieurs sources, les sources de déclarations administratives d'une part, l'enquête Emploi¹ d'autre part. Cette dernière permet, au-delà d'une estimation du taux de chômage chaque trimestre, d'établir des analyses spécifiques sur des catégories telles que celles des travailleurs indépendants.

L'INSEE retient deux concepts qui ne se recouvrent qu'en partie :

- les indépendants, qui travaillent sans lien de subordination juridique permanente par rapport à un donneur d'ordres ;
- les non-salariés, quant à eux, sont des travailleurs rémunérés sous une autre forme qu'un salaire (au sens du Code de la Sécurité sociale) et affiliés à un régime de protection sociale des non-salariés (MSA, RSI). Un certain nombre de personnes sont à la fois salariées et non-salariées.

La plupart des indépendants sont aussi des non-salariés. Mais les indépendants incluent aussi des salariés, les dirigeants de SA et de SAS, les gérants minoritaires et mandataires. Il reste malaisé d'isoler les dirigeants d'entreprise salariés sur la base des sources utilisées pour établir des statistiques relatives aux salariés, mais leur nombre est estimé à 200 000. Parmi les non-salariés, tous ne sont pas indépendants, des personnes sont aussi dépendants d'un lien de subordination juridique. La population des entrepreneurs économiquement dépendants est au cœur des débats actuels, le BIT (Bureau international du Travail)² venant de voter une résolution pour qu'ils soient distingués dans les statistiques sur le statut d'emploi.

Depuis l'après-guerre, une tendance linéaire à la baisse du nombre de non-salariés était à l'œuvre, mais ce nombre s'est redressé depuis 2009. La diminution du nombre d'agriculteurs est le principal facteur de la baisse sur

¹ Voir EEC Enquête Emploi en continu 2018 : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s1449/presentation>

² Voir la résolution relative aux statistiques sur les relations de travail (novembre 2018): https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/meetings-and-events/international-conference-of-labour-statisticians/20/WCMS_648695/lang--fr/index.htm

longue période. Le nombre d'indépendants dans le secteur industriel est traditionnellement faible et a peu joué sur les tendances. Le tertiaire a contribué significativement au redressement de l'emploi non salarié depuis 2009. Le développement du micro-entrepreneuriat a joué un rôle décisif dans cette évolution, trois non-salariés sur 10 relevant de ce statut.

Un emploi sur 10 est non-salarié dans l'ensemble de l'économie, avec une proportion s'échelonnant de 4 % dans l'industrie à 60 % dans l'agriculture. Dans le secteur de la construction la part de non-salarié a la caractéristique d'être liée au cycle conjoncturel.

En termes de revenus, les disparités sont très marquées, les données de 2015 laissant apparaître un revenu d'activité non salariée mensuel moyen de 3 610 euros pour les entrepreneurs individuels, de 2 980 euros pour les gérants de société et de 440 euros pour les micro-entrepreneurs économiquement actifs. Un non-salarié « classique » (entrepreneur individuel, gérant) sur 10 déclare un revenu nul, tandis que 30 % des micro-entrepreneurs occupent également un emploi salarié.

Lesdites disparités sont plus fortes qu'au sein de la population des salariés du privé, avec des écarts significatifs de revenus dans la santé, les différences étant plus ténues dans le secteur du commerce et des services au particulier. De manière générale, les revenus moyens sont très dépendants des secteurs et la hiérarchie entre secteurs est stable d'une année sur l'autre.

Sur le plan géographique, la part du non-salariat, de 10,1 % en moyenne, s'avère plus élevée dans le sud du pays, bien que les revenus non salariés soient plus élevés dans le Nord, au-dessus de la moyenne de 2 510 euros.

Échanges avec la salle

De la salle

- Avons-nous une explication de cette disparité géographique ?
- Existe-t-il une corrélation avec les secteurs d'activité les plus présents dans chaque région ?

Vladimir Passeron

Plusieurs facteurs peuvent expliquer les différences régionales. Par exemple une forte proportion de professions médicales dans une région y rehausse les revenus moyens. Il faut préciser aussi qu'il y a une différence entre les régions comportant les grandes agglomérations (Ile-de-France, Paca, etc.) et les autres, certaines activités étant davantage concentrées dans les grandes agglomérations. La démonstration du lien entre la rareté de telle activité dans une région et le niveau moyen de ses revenus, n'a pas été apportée. La faiblesse des revenus dans le Sud tient à des effets de composition des populations non salariées, les services aux particuliers y étant par exemple plus développés.

Rémi Jeannin

Des comparatifs des revenus salariés et non-salariés sont-ils établis pour chaque profession, pour les infirmières par exemple ?

Vladimir Passeron

Les revenus d'une activité indépendante n'étant pas directement comparables avec les revenus salariés, car ils intègrent une part correspondant aux investissements que ces non-salariés doivent faire, nous ne faisons pas de comparaison systématique pour chaque profession.

De la salle

- Avez-vous intégré le cumul d'activités dans vos analyses ?
- La tendance à la sous-déclaration des revenus doit être prise en compte.

Vladimir Passeron

S'agissant du cumul d'activités, nous ne procédons pas nécessairement à la distinction dans les publications dédiées aux salariés d'une part, aux non-salariés d'autre part. Mais dans les études croisant les différentes sources, nous tenons bien compte de la multiactivité, afin de ne pas avoir de double-compte et de bien tenir compte du cumul d'activités, point qu'il ne faut pas oublier pour l'analyse des micro-entrepreneurs notamment qui sont pour une grande part multiactifs.

Eric Le Bont

Pour la sous-déclaration, le taux de reste à recouvrer est plus élevé dans le Sud, en Corse et dans les Outre-Mer. La cartographie présentée par l'INSEE est très intéressante, confirmant les données des URSSAF au sujet de la dynamique du travail indépendant dans le Sud du pays.

Par ailleurs, le contexte des dix dernières années a été particulier concernant les travailleurs indépendants : le poids des contrôles URSSAF a décéléré, pour des raisons sur lesquelles je reviendrai. Ces activités restent sujettes à des contrôles aléatoires.

De la salle

- Les sources utilisées peuvent-elles inclure l'enquête emploi afin d'estimer les revenus ? En outre, parvenez-vous à identifier les chauffeurs de taxi Uber ?

- Le sujet du petit commerce – notamment alimentaire – revient dans l'actualité. Un constat semblable à celui évoqué pour les agriculteurs s'applique-t-il à cette catégorie ?

Vladimir Passeron

Oui l'enquête Emploi permet de questionner sur les revenus d'activité mais ce n'est pas la source privilégiée, elle est beaucoup moins précise que les données administratives. Par ailleurs, l'enquête Emploi permet d'observer des évolutions du non-salariat qui ne sont pas nécessairement cohérentes avec les sources administratives, les écarts et les divergences temporelles devant encore être étudiées. Notre manière de poser les questions, centrées sur un emploi principal, nous empêche peut-être d'apprécier pleinement le développement des nouvelles formes de travail et les revenus afférents, les enquêtes administratives étant bien plus précises. Les chauffeurs de taxi et VTC peuvent être identifiés, mais sans distinguer entre ces anciennes et nouvelles catégories, puisque tous sont déclarés dans la même PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) de notre nomenclature.

S'agissant du petit commerce, je ne dispose pas d'une vision de longue période sur les effectifs depuis l'après-guerre. Nous pourrions vous apporter de plus amples informations pour des catégories de notre nomenclature à préciser.

Rémi Jeannin

Connaissons-nous le pourcentage de micro-entrepreneurs ayant un autre statut que salarié (retraité, chômeur) ? Le micro-entrepreneuriat a pu être présenté comme un moyen de sortir du chômage de longue durée.

Vladimir Passeron

L'exercice est envisageable dans le cadre de l'enquête Emploi. Je prends note de votre suggestion.

Sarah Abdelnour

Je tiens à souligner les distinctions liées au genre, le pourcentage de femmes dans le travail indépendant étant très inférieur à celui du monde salarié. Elles perçoivent aussi des revenus moindres.

Vladimir Passeron

Un tiers de femmes occupe des emplois indépendants, soit une proportion nettement inférieure que dans le cadre salarié. Leurs revenus sont effectivement plus faibles.

Regard sociologique sur les travailleurs indépendants

Sarah Abdelnour, maîtresse de conférences en sociologie, Institut de Recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO) - Université Paris Dauphine

Le redémarrage de l'emploi non salarié est effectivement lié à la création d'un nouveau statut, ce qui constitue un retournement historique. L'enquête que j'ai menée a porté sur la fabrication politique du dispositif d'autoentrepreneur (désormais « micro-entrepreneur ») et son usage ; elle interroge sur la remise en cause du modèle du salariat classique et les conditions de travail du million d'individus qui ont décidé de se mettre à leur compte.

Hervé Novelli³, secrétaire d'État partisan du dispositif de l'autoentrepreneuriat, avait déclaré que « *Marx devait s'en retourner dans sa tombe* ». La genèse de la mesure, d'essence libérale, remonte à la création de l'ACCRE⁴ en 1976-77, Raymond Barre ayant alors souhaité inciter les chômeurs à créer leur entreprise. Après des mouvements de balancier gauche-droite, l'idée est progressivement devenue consensuelle au début du XXI^e siècle autour du concept de l'entrepreneuriat populaire, considéré comme apte à répondre aux problématiques de pouvoir d'achat et de chômage en période de crise.

La justification essentielle a été la simplification de la création d'entreprise, portant l'idée d'un libéralisme au service des exclus de la société salariale et remettant en cause les anciens modèles du salariat et de l'artisanat. Le modèle classique du salariat a ainsi été caractérisé comme une erreur historique, alors que l'artisanat était accusé de « verrouiller » l'économie. Hervé Novelli a ainsi avancé que l'autoentrepreneur mettrait à égalité les jeunes de banlieues et les retraités du 16^e arrondissement, rhétorique sans doute à tempérer si l'on considère les revenus en jeu. En tout état de cause, le discours d'Emmanuel Macron a repris cette idée en plaidant en faveur d'une plateforme telle qu'Uber, qui aide les jeunes ayant du mal à accéder au salariat classique à sortir du chômage.

Dans les faits, 90 % des autoentrepreneurs gagnent moins que le SMIC, chiffre évidemment à décliner selon l'usage qui est fait du statut, complémentaire ou principal. Plusieurs points méritent d'être relevés :

- la plupart des autoentrepreneurs exercent à titre principal (55 %) ;
- 33 % des autoentrepreneurs n'exercent pas d'autres activités et ne touchent pas d'autres revenus ;
- 20 % n'ont pas d'autre activité et perçoivent des indemnités chômage ;
- 9 % ne conduisent pas d'autres activités, mais touchent un minimum social ;
- 28 % sont également salariés dans le privé ;
- 7 % sont aussi salariés du secteur public ;
- 1 % suit des études.

Les autoentrepreneurs en activité principale perçoivent des revenus sensiblement similaires à ceux utilisant le statut à titre complémentaire, ce qui permet de souligner la fragilité spécifique des autoentrepreneurs « exclusifs », faiblement qualifiés et dont les revenus ne sont supérieurs que de 12 % à ceux des polyactifs.

La bipolarisation entre une population qualifiée appréciant l'autonomie du travail indépendant et une autre, précaire et sortie des dispositifs classiques du droit du travail, a été identifiée par Alain Supiot⁵.

De manière générale, un discours s'est développé au sujet de l'appétence pour l'entrepreneuriat des Français et particulièrement des jeunes, mais il apparaît que les personnes recourant à l'autoentrepreneuriat sont davantage à la recherche d'un emploi que porteurs d'un projet, à rebours de la figure classique de l'entrepreneur schumpétérien qui repérerait une opportunité sur le marché. Plusieurs témoignages de jeunes, de personnes ayant perdu leur emploi ou d'autres qui décident d'externaliser leurs activités pour éviter les intermédiaires vont dans ce sens. Le statut d'autoentrepreneur peut constituer une porte d'entrée vers le marché du travail pour de jeunes diplômés, et des situations de salariat déguisé peuvent être caractérisées.

L'employeur public n'est pas en reste concernant le recours aux autoentrepreneurs (formateurs, professeurs de théâtre et de musique, chargés de mission, etc.) afin de contourner les limitations d'embauches et de garantir la pérennité de tel ou tel service.

Les usages du régime du micro-entrepreneuriat se révèlent très divers et les populations très éclatées :

- compléter un revenu principal : l'objectif peut être poursuivi à la fois par des retraités qualifiés pour effectuer des missions ponctuelles apportant un complément de revenus confortable, ou par un mille-feuille de précaires occupant des CDD ;

³ Secrétaire d'État de juin 2007 à novembre 2010, chargé des entreprises et du commerce extérieur, puis du commerce, de l'artisanat, des Petites et Moyennes entreprises, du tourisme et des services. Hervé Novelli a été à l'origine de la mise en place du statut d'auto-entrepreneur. Voir article de La Tribune, 17/11/208 : <https://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20081117trib000311189/herve-novelli-detaille-le-dispositif-de-l-auto-entrepreneur.html>

⁴ L'ACCRE (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises) avait pour objectif d'aider chômeurs et inactifs à s'insérer de nouveau sur le marché du travail

⁵ Alain Supiot est professeur au Collège de France, titulaire de la chaire « État social et mondialisation : analyse juridique des solidarités », fondateur en 2008 de l'Institut d'études avancées de Nantes. Membre de la Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'OIT, il prépare un rapport sur le thème à l'occasion du centenaire de l'organisation. Écouter son intervention sur France Culture (juin 2018) : <https://www.franceculture.fr/emissions/matieres-a-penser-avec-antoine-garapon/matieres-a-penser-droit-et-justice-du-jeudi-21-juin-2018>

- gérer le chômage : il peut s'agir d'apporter des justifications à un conseiller Pôle emploi, ou de générer des revenus accessoires ;
- trouver du travail : l'autoentrepreneuriat peut faire office de période d'essai ;
- quitter le salariat jugé trop contraignant.

Ces situations tiennent, généralement grâce à des béquilles, dont la conservation d'attaches avec le salariat (logement patronal, deuxième emploi salarié garantissant la protection sociale) et le soutien familial, une part importante des jeunes concernés habitant encore chez leurs parents, la situation étant difficilement tenable en vivant seul.

Enfin, sur la socialisation politique liée au travail indépendant, la satisfaction initiale et la fierté de se débrouiller seul ne durent qu'un temps, l'extension du temps de travail et les tâches administratives finissant par se faire ressentir. Il existe une sorte de double vérité, avec une organisation vécue comme autonome, mais assortie de l'exigence d'une forte autodiscipline.

Pour conclure, les chauffeurs VTC se sont mobilisés et en partie syndiqués alors que leurs profils ne semblaient pas les y prédisposer. Un retournement de situation économique s'est produit avec un endettement plus important et la fin d'aides sociales, expliquant le basculement vers la contestation. Le flou subsiste sur le statut de ces chauffeurs, dont il s'agit de déterminer s'ils sont véritablement indépendants ou salariés à travers différentes décisions de justice.

Échanges avec la salle

De la salle

-De nombreux jeunes étudiants sont incités à se lancer dans la voie de l'entrepreneuriat, mais le carnet d'adresses de l'école de commerce considérée joue un rôle prépondérant, avec des inégalités de possibilités et de chances. De plus, les jeunes étudiants n'ont aucun revenu en sortie d'étude, les employeurs ayant souvent des exigences similaires à celles d'un temps plein pour des postes à temps partiel. Enfin, les cabinets de conseil et d'études recourent de plus en plus au contrat de mission : quel est le statut juridique de celui-ci ?

-Nous sommes passés du patronat à l'entrepreneuriat et de sociétés classiques à des entreprises dépourvues d'outils de production ou de capital, ce qui se traduit par l'absence d'immobilisations corporelles au bilan. Quel regard sociologique peut-on adopter sur ces formes nouvelles ?

Sarah Abdelnour

Certains établissements encouragent fortement leurs étudiants à créer leur entreprise, mettant en avant la dimension ludique de ces projets. Or, les ressources financières et le capital social exigés sont bien localisés, même si la forme du micro-entrepreneuriat n'est pas prévue pour un investissement au sens classique.

Les contrats de mission peuvent s'apparenter à la volonté de développer une réplique de l'autoentrepreneuriat dans les entreprises, Hervé Novelli l'ayant justifié en jugeant le recours à des CDD précaires inadapté et injuste : il faudra suivre l'évolution de ce mode de travail.

Le travail indépendant était déjà très éclaté, les catégories et statuts d'emplois étant désormais très confus et brouillés, la notion d'« intrapreneur » perturbant encore plus les représentations classiques. La composante idéologique et rhétorique du discours n'est pas à négliger, la figure de l'autonomie et de l'innovation s'accompagnant aussi de pertes de revenus.

La principale réussite du dispositif tient sans doute à la transformation de l'horizon souhaitable dans le travail plus que dans les effets sur la création d'activité et d'emplois.

De la salle

- Précarité pour précarité, l'individu préférera toujours disposer d'une autonomie que de se placer sous les ordres d'une hiérarchie. Les jeunes générations ont sans doute plus de difficultés à supporter le management classique. Deuxièmement, sur le plan social, il est toujours plus valorisant de dire « *mon entreprise démarre* » que « *je cherche une piste* ». Il s'agit là d'un aspect plus psychologique, mais important.

- Qu'en est-il de la pérennité de ces emplois ?

- Pour en revenir à l'idée de la « béquille » (familiale, conjugale, amicale), il ne faut pas oublier la variété des statuts des chauffeurs VTC, certains dépendant d'une plateforme, d'autres recourant à la SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle), avec un groupe sociologique particulier.
- Nous n'avons pas mentionné l'aspect de la mobilité, les indépendants pouvant alterner des activités en milieu rural et en milieu urbain au rythme des saisons. Des études ont-elles déjà été consacrées à de « faux salariés » ubérisés ?
- Vous avez fait mention d'une rémunération inférieure au SMIC dans 90 % des cas. Cela ne contredit-il pas la présentation de l'INSEE, donnant une image noircie de la situation ?

Sarah Abdelnour

La donnée provient de l'INSEE⁶. Il convient de tenir compte des situations dans lesquelles le micro-entrepreneuriat est une activité principale ou s'exerce de manière cumulée.

Sur la durée, les micro-entrepreneurs sont fragiles. Au bout de trois ans, seuls 30% des micro-entrepreneurs sont encore en activité, selon l'Insee. L'échec des créations d'entreprises n'est pas systématiquement en cause puisque divers usages peuvent être fait du statut, comme je l'évoquais précédemment au sujet de la gestion du chômage et de la nécessité d'apaiser un conseiller Pôle Emploi par exemple. Il peut également être question de garder la face dans les réunions de famille, en se débarrassant de l'idée du chômage.

Les autoentrepreneurs sont en général assez peu diplômés, et préfèrent effectivement, dans un secteur tel que le commerce, regagner en autonomie. La phase d'épanouissement est cependant éphémère : des ouvriers de la logistique s'étaient réjouis un temps de ne plus dépendre du contrôle de leur ancienne société, avant de déchanter progressivement sous l'effet conjugué des problématiques de défaut de protection sociale et des problèmes posés pour un achat immobilier par exemple. Ceux qui réussissent et restent satisfaits semblent disposer de ressources préalables, notamment les chauffeurs ayant pu acquérir leur véhicule grâce à des revenus cumulés dans le cadre d'un emploi précédent.

Vous soulevez une question pertinente par rapport à la mobilité géographique imposée, sujet qu'il faudrait creuser davantage avec des études en région.

Les nouvelles formes du travail : quelles nouvelles formes de sécurité économique ?

Bernard Gazier, *professeur émérite en sciences économiques – CES Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, rapporteur en 2016 d'un rapport au CNIS sur la diversité des formes d'emploi*

Je vais tenter d'élargir la perspective, car si les travailleurs indépendants ne représentent en apparence qu'une portion limitée du salariat, cette vision statistique doit être affinée. Il faut appréhender également les changements de « grammaire » opérés depuis 1945, date de création de la Sécurité sociale, ainsi que les chantiers « transitionnels ».

Par rapport aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, la France semble opposer une certaine résistance au développement du travail indépendant. En croisant les différentes dimensions du travail indépendant et du travail salarié, nous constatons que la tendance à la gestion collective du risque diminue au sein même du salariat, l'individualisation gagnant du terrain dans l'organisation du travail (fonctionnement par projet et par mission) et des rémunérations. Du côté du travail indépendant, des mutations s'opèrent également (certains peuvent intervenir régulièrement dans une entreprise pour une tâche spécifique), ce qui permet de diagnostiquer une plus grande perméabilité des frontières entre salariat et entrepreneuriat individuel.

Il faut y ajouter la présence de tiers, dont les plateformes. Plusieurs catégories peuvent être distinguées, dont le trilatéral pur (intérim), le trilatéral avec tiers en service (plateforme), le portage salarial ou encore le groupement d'employeurs. L'intérim et les organismes de service à la personne représentent des effectifs importants, sans omettre la forme particulière de la régie (prestation de ménage dans les musées par exemple). Les franchisés et mandataires, enfin, se situent à une intersection qui reflète la complexité du monde du travail.

⁶ Voir : INSEE références – Emploi et revenus des indépendants Edition 2015 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1374698>

Le contrat zéro heure, illégal en France, existe au Royaume-Uni (pays dans lequel il concerne 1,4 million de personnes)⁷, en Belgique et aux Pays-Bas. L'équivalent fonctionnel en France pourrait correspondre aux autoentrepreneurs aux brèves missions et aux CDD ultra-courts, certains étant conclus pour une journée. Un tiers des nouveaux CDI sont d'ailleurs rompus au cours de la première année, pour bonne partie à l'initiative du salarié. Le CDI ne remplit plus son rôle de mécanisme stabilisateur.

Alain Supiot, déjà cité, a renvoyé à la notion d'« *allégeance* », les personnes dans ces catégories de travail devant être disponibles à tout moment : il est possible de voir dans une partie des formes de travail contemporaines un renouveau de la subordination.

Les connaissances restent lacunaires au sujet de l'emploi fragmenté et des revenus correspondants, bien que la traçabilité des données croisse avec le développement de la numérisation. La mise en place de seuils déclenchant les prélèvements et l'acquisition de droits sociaux pourrait être débattue, tout comme une norme implicite d'acceptabilité sociale quant au niveau de revenus obtenus par le cumul d'activités : ceux-ci permettent-ils de vivre ?

En termes de grammaire, les anciennes formes de sécurité économique renvoyaient à un ensemble formé d'un salaire minimum, d'assurances sociales et du droit du travail, les indépendants s'appuyant quant à eux sur leur patrimoine. L'État, doté d'un rôle protecteur, tentait de maintenir le plein emploi et garantissait des droits aux inactifs et ayants droit.

La nouvelle grammaire s'articule autour de droits de tirage sociaux, d'un tiers structurant et accompagnant, de la notion d'un socle de revenus et d'accès à des services de base, autour de l'idée consistant à « équiper les gens » pour le marché et vice-versa, par le biais de la formation. Des interventions sociales distinctes de l'intervention keynésienne précédente doivent permettre, dans ce cadre, d'outiller le marché et d'assurer le fonctionnement social.

La dernière idée, peu audible, a trait au partage d'une dynamique du travail tout au long de la vie. En Allemagne, le nombre d'heures de travail est resté stable de 1994 à 2012 et la baisse du taux de chômage s'est effectuée dans ce pays par le levier des contrats précaires. Une phase de croissance ralentie caractérise donc la période actuelle et toute réflexion doit en tenir compte.

Deux solutions peuvent être envisagées : une option consiste à déployer des comptes personnels à points avec filet de secours, ou, dans une version plus utopique, à attribuer un revenu universel. Une autre opinion consiste à préconiser un retour vers le salariat classique, diverses décisions ayant été prises dans plusieurs pays au sujet par exemple de la requalification du contrat des chauffeurs de taxi. Il est également possible d'appliquer des taxes aux formes instables d'emploi (CDD).

La mise en place d'une assurance sociale me semblerait plus opportune qu'un revenu universel de base en ce qu'elle permet aux acteurs de maîtriser leur destin. Traditionnellement, la Sécurité sociale prévoyait des assurances sociales, assorties d'une progression à l'ancienneté. La nouvelle dynamique pourrait consister en un glissement des stricts droits professionnels vers une gamme de droits plus larges incluant l'accès à une formation qualifiante pour tous. Une perspective intéressante consisterait à créer un statut de l'actif, permettant de passer, sans pertes, de salarié à indépendant ou bénévole et réciproquement, avec l'attribution de droits séquentiels au cours de la vie.

S'agissant des « chantiers transitionnels », la France a souhaité stabiliser le travail grâce au salariat stable et au CDI, mais la crise économique persistante et les évolutions sociétales ont fragilisé ce modèle, ce qui peut conduire à retenir l'une des options de la prise de parole (*voice*) ou de la sortie (*exit*) dans les entreprises⁸. Une complémentarité peut en fait exister : peu avant la chute de la RDA, les manifestations et prises de parole ont accompagné les stratégies d'*exit*. Dans le monde du travail, la qualification et la mobilité constitueront des atouts majeurs.

⁷ Voir la définition qu'en fait le site d'information du gouvernement britannique : <https://www.gov.uk/contract-types-and-employer-responsibilities/zero-hour-contracts>

⁸ Albert Otto Hirschman (1915-2012), socio-économiste hétérodoxe : *Exit, voice, loyalty : Défection et prise de parole (1970)* – disponible : Coll. UBlire – Ed. Université de Bruxelles (2017)

Échanges avec la salle

De la salle

- Les évolutions économiques mondiales sont extrêmement rapides, l'industrie ayant la capacité à délocaliser dans des pays moins exigeants sur le plan social. Comment les États peuvent-ils protéger le salariat classique dans ces conditions ?

- La complémentarité que vous évoquiez doit se déployer au niveau européen et mondial. Comment envisagez-vous ce processus ?

- J'en reviens aux notions d'*exit* et de *voice* proposées par Albert Hirschman. Si le premier aspect s'est développé grâce au déploiement des ruptures conventionnelles, le second semble décliner, notamment en raison de la réforme des prudhommes, qui, en conjonction avec la multiplication des contrats courts, a entraîné une diminution drastique des recours. Le contexte institutionnel ne paraît que peu propice à la formation d'accords entre employeurs et salariés.

Bernard Gazier

Plusieurs pays présentent des taux de chômage très faibles et permettent de penser que des marges de manœuvre sont disponibles. La situation française est problématique du point de vue de la spécialisation internationale, ses entreprises ne dégagent pas suffisamment de marges. Après la chute du mur de Berlin, les travailleurs de l'Est ont été mis en concurrence avec ceux de l'Ouest, déclenchant des mouvements de capitaux et des délocalisations. S'il convient d'œuvrer à la convergence des salaires et au renforcement de la protection sociale au niveau mondial, il faut, dans l'intervalle, s'adapter à une phase de croissance ralentie.

Au niveau européen, la construction par la seule discipline de marché pose la problématique des outils : la monnaie commune ne s'accompagne pas d'un budget approprié, les ajustements s'effectuant dans la douleur, à l'exception notable du Portugal qui s'est réorienté vers une politique sociale-démocrate. De nouveaux dispositifs gagneraient à être construits pour le continent.

Pour en revenir aux stratégies d'*exit* et de *voice*, des économistes se sont penchés sur le nombre des options de transition mises à disposition, constatant que l'égalité entre les hommes et les femmes est mieux garantie là où les possibilités sont plus larges (en termes d'horaires, d'évolution de carrière et de changement de métier), en reliant certes l'interrogation à la nature des États et des gouvernements, plus ou moins engagés dans la voie de la solidarité.

Les différentes dimensions doivent donc être abordées en même temps, qu'il s'agisse de la codétermination, de la lutte contre la financiarisation ou encore de la mise sous pression du marché du travail.

La réforme de la protection sociale et l'accompagnement des travailleurs indépendants

Eric Le Bont, directeur national du recouvrement des travailleurs indépendants, Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS)

Il faudrait déterminer si la réforme initiée par la loi de financement de la Sécurité sociale de 2018 – dans son article 15⁹ – vise simplement à remédier à un problème avéré ou à dresser une nouvelle perspective. La Sécurité sociale désirée par le Conseil national de Résistance n'avait pas débouché sur un régime uniforme, mais sur une mosaïque de dispositifs. Par la suite, les revendications des non-salariés ont porté sur un alignement sur le régime des salariés, les premières inflexions s'étant produites avec la loi Royer en 1973¹⁰, suivies de l'uniformisation, en 1977, du système des prestations familiales. Au niveau des structures, l'éclatement se produit dès 1948 puisque les indépendants se trouvent dotés de plusieurs régimes, l'un pour les artisans, l'autre pour les commerçants. En 2006, le régime social des indépendants (RSI) est créé¹¹.

⁹ Voir texte :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=316AE701FF21FAC1EC682F0ECB6EC3E5.tplgfr38s_1?idArticle=LEGIARTI000036358466&cidTexte=LEGITEXT000036358380&dateTexte=20180605

¹⁰ Voir texte : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000509757>

¹¹ Cf. la genèse du RSI : <https://www.musee-assurance-maladie.fr/sites/default/files/users/user38/RSI.pdf>

La réforme entend résoudre la crise incontestable née de la mise en place de l'interlocuteur social unique qualifié de « catastrophe industrielle » par la Cour des comptes. L'idée consistait à s'orienter vers le regroupement de la collecte des cotisations mais la réforme était mal conçue car n'allant pas au bout de ses ambitions dans la mesure où les responsabilités sont restées compartimentées : par exemple, pour les délais paiements, il fallait contacter un interlocuteur différent en fonction des délais en jeu. En outre, les organismes de Sécurité sociale n'étaient pas préparés à cette évolution, le problème dépassant la seule inadaptation d'un système d'information.

La contestation a été vive s'agissant de ce système, passant de la critique de dysfonctionnements techniques à la dénonciation de charges excessives. Dans ce contexte, l'arrivée du nouveau statut de micro-entrepreneur a été extrêmement mal vécue par les artisans et leurs représentants. La protestation a trouvé des échos pendant la campagne présidentielle, amenant à une décision rapide de suppression du RSI et à la proposition d'un schéma de transformation de la protection des indépendants.

Les principes de la réforme ont souvent été décrits comme un adossement aux principes généraux de la Sécurité sociale : c'est inexact, car il s'agit plutôt d'une intégration dans la mesure où le RSI disparaît et où la responsabilité est transférée vers le régime général.

En outre, la réforme s'effectue à droits constants pour les individus, ce qui constitue un aspect essentiel. L'intégration s'accompagne également de la création d'un Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI). Enfin, l'ampleur de la réforme implique une période de transition, courant du 1^{er} janvier 2018 à fin 2019, plus de 5 000 salariés devant être réintégrés au sein du régime général. Les responsables politiques restent très vigilants, les cabinets de l'Économie et des Affaires sociales échangeant très régulièrement, sans oublier la création d'un comité de surveillance animé par neuf personnalités qualifiées. Un comité national de gestion s'occupe quant à lui de la gestion RH¹².

Dans le cadre de la période de transition, les caisses appelées à disparaître sont maintenues au titre d'organismes délégués. L'assurance-maladie souhaite aller vers une uniformisation de gestion la plus complète (dès 2019, les nouveaux affiliés seront directement pris en charge par les CPAM –caisses primaires d'assurance maladie). L'assurance-vieillesse vise quant à elle à mieux anticiper la diversité des carrières via le mécanisme de la liquidation unique des régimes alignés (LURA). Concernant le recouvrement, les spécificités du monde indépendant se traduisent par la mise en place d'une ligne de produits spécifiques.

Enfin, la réforme présentera quelques aspects novateurs. Ainsi, le calcul des cotisations devra prendre compte des variations de revenus des travailleurs indépendants : l'expérimentation portera sur l'autoliquidation, l'indépendant devant être en capacité de faire varier ses cotisations pour l'ajuster au plus proche de son revenu en temps réel.

Échanges avec la salle

De la salle

- La réforme présentée vaut-elle pour tous les types de changement, y compris pour le passage du statut de fonctionnaire à celui de salarié ?
- Les indépendants mènent souvent plusieurs activités de front, sans oublier la problématique de la couverture du conjoint. Les arrêts-maladie génèrent des pertes de revenus pour des indépendants, impacts difficiles à mesurer puisqu'ils ne touchent pas un salaire au sens classique.

Eric Le Bont

La réforme ne vaut que pour les indépendants. La liquidation unique vaut, quant à elle, pour les périodes d'activité exercées au sein des régimes général, agricole et indépendant et la prise en compte d'activités exercées au titre du régime agricole ne valant que pour l'assurance-vieillesse.

L'autre question porte sur l'intégration de la polyactivité, pour laquelle des difficultés de suivi des revenus peuvent subsister. Si les prestations ont tendance à s'universaliser et à s'aligner, les retraites présentent encore des spécificités. J'insiste sur le fait que la réforme s'effectue à droits constants, notamment du point de vue du congé maternité.

¹² Voir le point de situation de la réforme au 0303/2018 : <https://www.economie.gouv.fr/point-situation-reforme-regime-protection-sociale-travailleurs-independants>

De la salle

Une décélération du contrôle a été évoquée. Peut-on espérer une normalisation ?

Eric Le Bont

L'effet « crise » a joué un rôle, les organismes ayant mis l'accent sur l'exactitude du calcul des cotisations. Dans le prolongement de la création du statut d'autoentrepreneur, les pouvoirs publics ont souhaité laisser du temps à son déploiement. Les contrôles sont aujourd'hui revenus à une vitesse de croisière soit 20 000 par an pour la population des travailleurs indépendants.

Rémi Jeannin

Quel est le rapport des micro-entrepreneurs au RSI ?

Sarah Abdelnour

Le RSI était assez communément décrié. Les autoentrepreneurs que j'ai pu rencontrer n'étaient pas nécessairement au fait des enjeux, ignorant à quoi correspondait le prélèvement libératoire (qui est pourtant l'une des premières options à cocher au moment de la création) ou méconnaissant la perte des congés payés. L'attitude se modifie ensuite, dès lors qu'un accident du travail ou une autre difficulté surgit.

Eric Le Bont

Je rappelle que la création de l'autoentrepreneuriat a été mal vécue par certains acteurs de la sphère sociale. Ceci est aujourd'hui dépassé et les indépendants plébiscitent surtout un calcul de cotisations au plus près de leurs revenus.

Bernard Gazier

Une expérience intéressante de portage salarial associatif et collectif est menée en Belgique par SMart¹³, organisation qui a joué un rôle de défense et d'auto-organisation pour des personnes en partie issue d'une plateforme ayant fait faillite. Elle entend permettre à ses sociétaires, travailleurs autonomes, de développer leur activité économique dans un cadre sécurisé.

La séance est levée.

¹³ Voir présentation et site internet de la coopérative : <https://smartbe.be/fr/>